



FONDATION
DOSNE-THIERS
INSTITUT DE FRANCE



DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES MAZARINE & DE L'INSTITUT DE FRANCE

CHARTRE DOCUMENTAIRE

1. Périmètre

1.1. L'Institut de France

Depuis 1795, l'Institut de France propose aux cinq académies (française, inscriptions et belles-lettres, sciences, beaux-arts, sciences morales et politiques) un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif. Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions. Il est le gardien d'un important patrimoine, constitué de domaines historiques, de musées, de bibliothèques et de services d'archives. Dans le palais de l'Institut (Paris 6^e) sont notamment implantées la Bibliothèque Mazarine (fondée en 1661, installée quai Conti en 1668, rattachée à l'Institut en 1945) et la Bibliothèque de l'Institut (fondée en 1795, installée quai Conti en 1806). L'une et l'autre appartiennent au groupe des « bibliothèques de grand établissement scientifique et littéraire ». Bibliothèques patrimoniales et de recherche, elles participent au réseau documentaire de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

1.2. Les bibliothèques

La Direction des Bibliothèques Mazarine et de l'Institut de France regroupe :

- la **Bibliothèque de l'Institut** (BIF) : elle conserve 600 000 ouvrages, 9 500 titres de périodiques dont 300 en cours, 8 500 cotes de manuscrits et papiers savants, plusieurs dizaines de milliers de documents iconographiques (estampes, dessins, cartes et plans, photographies), environ 1 500 objets. Son lectorat est composé des membres de l'Institut et des Académies et d'un public de chercheurs recommandés par les académiciens.
- la **Bibliothèque Thiers** (Paris 9^e) : inaugurée en 1913, elle occupe une grande partie de l'hôtel particulier où Adolphe Thiers (1797-1877) a vécu de 1840 à sa mort. Félicie

Dosne, sa belle-sœur, l'offrit en 1905 à l'Institut de France « pour qu'il soit affecté à la création d'une bibliothèque d'histoire moderne et plus particulièrement d'histoire de France ». Enrichie de nombreux dons, achats et legs, dont celui de Frédéric Masson sur le Premier Empire, elle conserve actuellement plus de 156 000 volumes dont 511 titres de périodiques, 30 000 estampes, 1 000 dessins, 2 394 manuscrits, 3 000 objets et une centaine de tableaux, et constitue un centre de ressources spécialisé dans l'histoire politique et sociale de la France, de la Révolution à la Première Guerre mondiale.

- la **Bibliothèque Mazarine** : ouverte en 1689 (mais perpétuant une tradition de publicité inaugurée en 1643), elle conserve 600 000 documents, dont une grande partie à caractère patrimonial (environ 180 000 imprimés antérieurs à 1800, dont 2 400 incunables, 4 600 manuscrits, une collection d'œuvres d'art). Son lectorat présente un double profil : en raison de son caractère public, elle offre un espace de travail à de nombreux usagers ne relevant pas exclusivement des communautés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et accueille également un public de chercheurs pluridisciplinaires qui souvent, à travers ses organismes de rattachement, bénéficie déjà d'une offre de ressources documentaires électroniques.

Compte tenu de ces particularités, et bien que leurs collections patrimoniales soient encyclopédiques en raison de leur histoire propre, les bibliothèques de l'Institut de France, Thiers et Mazarine développent aujourd'hui leurs collections selon des axes spécifiques, dans l'optique d'une coordination, d'une répartition sans recouvrement des acquisitions, et d'un signalement unifié. Que ce soit par voie d'achats ou par voie de dons ou legs, les bibliothèques se doivent de maîtriser entièrement le périmètre et le volume de leurs enrichissements, dans un souci de lisibilité, de cohérence et d'accroissement raisonné de l'emprise des collections au Palais.

2. Couverture disciplinaire

2.1. Bibliothèque de l'Institut de France

La bibliothèque de l'Institut de France recueille la production des académies et des membres de l'Institut, et collecte une documentation scientifique française et internationale conforme aux besoins et aux orientations des travaux académiques. Ces enrichissements peuvent s'étendre aux documents patrimoniaux isolés ou à des fonds constitués, aux objets ou œuvres d'art.

- *Académies, académiciens et domaines de l'Institut de France* :
 - Œuvres et travaux des académiciens depuis le XVII^e s.
 - Études sur les académiciens et les sociétés savantes
 - Études consacrés à l'Institut, aux académies qui le composent, aux sites, fondations et institutions qui lui sont rattachés.
- *Langue française, lexicologie et dictionnaires, francophonie*
- *Dons provenant des cinq académies (Intégration sélective)* :
 - Monographies et publications continues relevant des disciplines couvertes par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (histoire ancienne, médiévale et moderne, archéologie et histoire de l'art, philologie et linguistique, orientalisme, sciences auxiliaires de l'histoire), à la condition qu'elles

n'entrent pas dans les champs d'acquisition de la Mazarine (elles lui sont dans ce cas transférées)

- En provenance de l'Académie des sciences : travaux d'histoire des sciences
 - En provenance de l'Académie des sciences morales et politiques : travaux de géographie et d'histoire contemporaine
 - En provenance de l'Académie française : travaux de lexicologie
 - En provenance de l'Académie des Beaux-Arts : travaux d'histoire de l'art, à condition qu'ils n'entrent pas dans les champs d'acquisition de la Mazarine (ils lui sont dans ce cas transférés)
 - Ouvrages ayant reçu un prix délivré par l'une des cinq académies, ou ayant concouru à l'un de ces prix
- *Documentation servant précisément l'étude et la mise en valeur de segments spécifiques des fonds patrimoniaux, à titre d'exemple : Voyages exploratoires et archéologiques déjà documentés par les fonds, carnets de dessins et notes de Léonard de Vinci, archives de l'orientalisme, débuts de la photographie...*

2.2. Bibliothèque Thiers

- *Histoire politique et sociale de la France de 1789 à 1914*
- *Franc-maçonnerie française jusqu'à la Première Guerre mondiale* (en complément du fonds Joseph Denais (1851-1916), donné à la bibliothèque Thiers à partir de 1931).
- *Adolphe Thiers et sa famille*
- *Caricature et gravure politique au XIX^e siècle* (en complément, notamment, des fonds Masson sur le Premier Empire et Famchon sur la Commune de Paris).

2.3. Bibliothèque Mazarine

Exclusivement orientée vers les disciplines historiques, la politique d'acquisition de la Mazarine s'articule autour des thématiques suivantes :

- *Histoire médiévale et moderne* : segment concentré sur les deux derniers siècles du Moyen-Âge (XIV^e et XV^e siècles) et les deux premiers de l'époque moderne (XVI^e et XVII^e). Histoire culturelle, histoire de la pensée et histoire littéraire sont privilégiées, sans exclusivité. L'histoire de France est un axe prioritaire, celle de l'Europe dans une moindre mesure. La bibliothèque acquiert notamment, de manière continue, des collections de sources et d'éditions de textes, en privilégiant les corpus relevant des thématiques et des périodes chronologiques mentionnées.
- *Histoire locale et régionale de la France* : dépositaire entre 1925 et 2014 du deuxième exemplaire du dépôt légal éditeur pour la thématique « Histoire locale et régionale de la France », la Bibliothèque Mazarine a constitué une des plus importantes collections de publications de sociétés savantes françaises. Depuis 2015, cet axe est maintenu en étant recentré sur le segment chronologique XIV^e-XVII^e siècle.
- *Histoire du livre, de l'édition, des médias et de la communication écrite, des bibliothèques* : sur la période allant du Moyen Âge au début du XIX^e s. (histoire sociale et économique du livre, bibliographies rétrospectives, codicologie et bibliographie)

matérielle, histoire de la reliure, de la gravure, de l'illustration et des arts graphiques, de la calligraphie et de la typographie).

- *Autres sciences auxiliaires de l'histoire* : plusieurs disciplines relevant des sciences auxiliaires de l'histoire constituent des axes secondaires de la politique d'acquisition, notamment la paléographie, l'héraldique et la généalogie. Ils contribuent aussi à l'intelligence et à l'exploitation des fonds patrimoniaux.

- *Atlantique Sud et Caraïbes, voyages, découvertes et colonisation* : sur la période allant du XVI^e au XIX^e s., en complément d'un socle documentaire développé anciennement (voyages et découvertes) et complété par des dons importants.

2.4. Acquisitions patrimoniales

La Bibliothèque de l'Institut de France, la Bibliothèque Thiers et la Bibliothèque Mazarine conduisent également des acquisitions patrimoniales, sur le marché d'antiquariat, auprès de libraires ou par intervention en vente publique. Elles sont également destinataires de dons et de legs dont il leur appartient d'expertiser la complémentarité avec les collections existantes et la cohérence avec la présente charte documentaire. Ces accroissements ont vocation à :

- compléter ou enrichir les fonds patrimoniaux déjà constitués ;
- enrichir, sur le plan patrimonial, les thématiques documentaires définies ci-dessus ;
- constituer ou renforcer des corpus d'excellence, notamment dans les domaines suivants :

- Bibliothèque de l'Institut : documents relatifs aux académiciens et aux sociétés savantes (en concertation avec les services des Archives de l'Institut et de l'Académie des sciences).

- Bibliothèque Mazarine : Controverses politiques et religieuses (France, XV^e-XVIII^e s.) ; Calligraphie et production des maîtres écrivains (XVI^e-XIX^e s.) ; littérature française et italienne (XVI^e-XVII^e s.) ; histoire de la Bibliothèque Mazarine et du collège Mazarin.

- Bibliothèque Thiers (*cf.* 2.2)

3. Critères d'acquisition

3.1. Niveaux d'acquisition

Bien que les publics accueillis soient de nature très diversifiée, les acquisitions concernent essentiellement des ouvrages d'érudition et de niveau recherche (niveaux Master et Doctorat).

3.2 Couverture linguistique

En relation avec la couverture disciplinaire, la majorité des acquisitions se fait en langue française, dans quelques langues européennes (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais) et dans les langues anciennes (latin et grec essentiellement). Des ressources dans d'autres langues seront toutefois acquises en cas de demande explicite des usagers, de rareté dans le réseau documentaire de l'ESR, ou si elles constituent une contribution décisive à l'un des domaines thématiques retenus par la charte documentaire.

3.3. Supports et types de document

Les acquisitions courantes des bibliothèques concernent en très grande majorité des documents imprimés, monographies ou publications en série. Les documents sont acquis en un seul exemplaire. Sauf exception devant être justifiée, Mazarine et bibliothèque de l'Institut respectent un principe de non redondance.

Les bibliothèques, sauf exception, ne proposent pas de support audiovisuel, et ne développent pas de documentation électronique en dehors des ressources négociées dans le cadre des « Licences nationales ». Depuis 2015, seules les acquisitions à titre onéreux de ressources électroniques professionnelles ont été maintenues (*e.g.* base bibliographique Electre) ; ce resserrement est justifié par le constat que les usagers de ces ressources disposent déjà d'un accès via leur université ou institut de recherche.

Elles développent en revanche une offre numérique en accès libre, issue des campagnes de reproduction et d'édition électronique de leurs propres ressources patrimoniales.

3.4. Sources et critères d'acquisition

La veille documentaire est effectuée à partir :

- de revues et bases de données d'actualité éditoriale,
- de revues spécialisées relevant des axes de la politique d'acquisition,
- de bibliographies, générales et spécialisées, françaises et étrangères,
- de catalogues d'éditeurs et de libraires,
- de suggestions des usagers ou de professionnels de la documentation.

Pour toute acquisition, sont pris en compte le thème et son adéquation avec les axes retenus par la politique documentaire, l'évaluation scientifique du contenu, le prix, la complémentarité avec les collections existantes, notamment pour ce qui relève des acquisitions rétrospectives. Certaines collections peuvent faire l'objet d'une acquisition systématique si elles relèvent entièrement des axes définis ci-dessus.

Dans l'optique d'un partage documentaire entre bibliothèques et d'une politique de conservation partagée, que celle-ci soit ou pas formalisée, on mesure, pour chaque acquisition, la présence de la ressource dans d'autres établissements documentaires de la région parisienne dont l'offre recoupe celle des bibliothèques de l'Institut. Selon le thème, les catalogues des bibliothèques suivantes sont ainsi interrogés avant que l'acquisition soit confirmée :

- Bibliothèque de l'École des Chartes
- Bibliothèque de l'École Normale Supérieure
- Bibliothèque de l'Institut Catholique de Paris
- Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art
- Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français
- Bibliothèque du Centre Sèvres
- Bibliothèque du Saulchoir
- Bibliothèques patrimoniales de la Ville de Paris
- Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
- Bibliothèque nationale de France
- Bibliothèque Sainte-Geneviève
- En fonction de domaines spécifiques (*e.g.* jansénisme, histoire de la photographie, herbiers etc..., autres bibliothèques spécialisées franciliennes).

3.5. Modes d'entrée et de sortie

Les bibliothèques acquièrent des documents :

- par achat, auprès des éditeurs, de libraires, d'agences d'abonnements (pour les périodiques), de particuliers, en vente publique (en recourant le cas échéant à la préemption),
- par réception de dons, legs, datations ou dépôts, en provenance de personnes privées (notamment de membres de l'Institut) ou d'institutions, qui peuvent constituer pour certains ensembles documentaires des fonds particuliers, le cas échéant régulièrement alimentés,
- par réclamation d'un exemplaire justificatif en cas de reproduction, d'édition ou de prêt d'une œuvre ou d'un document conservé dans l'une des bibliothèques,
- par échange avec d'autres organismes nationaux ou internationaux,
- par revendication.

En raison du caractère patrimonial de leurs collections, les bibliothèques ne procèdent qu'exceptionnellement à des éliminations. Certains documents non patrimoniaux peuvent toutefois faire l'objet d'une opération de désherbage en cas d'inadéquation avec les axes de la politique documentaire. La vérification de la présence d'autres exemplaires dans le réseau documentaire de l'enseignement supérieur ou, à défaut, dans d'autres établissements (Bibliothèque nationale de France, bibliothèques municipales...) est systématique. Un document désherbé peut être donné à un autre établissement public, ou échangé. Les bibliothèques proposent chaque année des indicateurs de suivi des acquisitions et des documents désherbés, publiés à travers un rapport annuel.